

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La direction de la voirie dispose d'un marché annuel permettant l'entretien des peintures des ouvrages métalliques sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon. Ce marché vient à échéance le 31 décembre 1998.

Il convient d'engager les consultations en vue du renouvellement de ce marché et, à cet effet, monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer le dossier de consultation des entrepreneurs correspondant.

Ces prestations, d'un montant global estimé à 1 000 000 F TTC par an, feraient l'objet d'un marché à bons de commande conclu pour l'année 1999 avec possibilité de reconduction pour deux fois une année.

La procédure utilisée serait l'appel d'offres ouvert.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable au lancement de cette consultation suivant les dispositions ci-dessous, le 16 mars 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté, lequel sera rendu définitif.

2° - Décide :

a) - de la dévolution de ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite des crédits affectés aux opérations concernées.

4° - La dépense à engager pour cette opération sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercices 1999 et suivants - comptes 615 237 en fonctionnement et 231 550 en investissement - opération 0113.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,